



Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience,
de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de
l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest



**Stratégie globale de suivi
citoyen de la mise en œuvre
de la Charte PREGEC et des
politiques SANAD
(décembre 2020)**



Plateforme des Organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest





Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest



Stratégie globale de suivi citoyen de la mise en œuvre de la Charte PREGEC et des politiques SANAD (décembre 2020)



Plateforme des Organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest



Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATÉGIE	7
OBJECTIF	16
APPROCHE ET DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	17
AXES STRATÉGIQUES	21
ANNEXE : RAPPEL DES MISSIONS DU CEI-PREGEC	29

Liste des sigles et abréviations

ACV	: Acteurs de Chaîne de Valeur
AFAO	: Association des Femmes de l’Afrique de l’Ouest
AGIR	: Alliance globale pour les Initiatives de Résilience
AFVI	: Afrique Verte Internationale
APESS	: Association pour la Promotion de l’Élevage au Sahel et en Savane
APD	: Aide Publique au Développement
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEI- PREGEC	: Cadre d’engagement et d’interpellation de la société civile pour la Charte de Prévention et de Gestion des Crises
CILSS	: Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSSA	: Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire
ECOWAP	: Politique agricole des États de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
FIAB	: Fédération nationale des Industries de l’Agroalimentaire et de Transformation du Burkina
FRAA	: Fonds Régional pour l’Agriculture et l’Alimentation (FRAA)
HEA	: Household Economy Approach
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OP	: Organisation Paysanne
OPR	: Organisation Paysanne Régionale
OSC	: Organisation de la Société Civile
OXFAM	: Oxford Committee for Famine Relief

PDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PNIA	: Programme National d'Investissements Agricoles
PNIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutrition
PREGEC	: Prévention et de Gestion des Crises
PRIA	: Programme Régional d'Investissement Agricole
PRIASAN	: Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRP-AGIR	: Priorités Résilience Pays - Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience
RBM	: Réseau Billital Marobé
RECAO	: Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest
RESIMAO	: Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest
ROAC	: Réseau Ouest-Africain des Céréaliers
ROPFA	: Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
POSCAO	: Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest sur l'Accord de Cotonou
SANAD	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
WILDAF	: Women in Law and Development in Africa



Contexte et justification de la stratégie

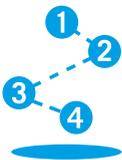
La mise en place de nouvelles réformes institutionnelles au début des années 2000 avec une volonté politique d'assurer une participation efficace des OP/OSC

Au début des années 2000, partant du bilan mitigé des PAS et s'appuyant sur les processus d'intégration économique en cours sur le continent et sur les changements impulsés par la Communauté internationale (déclaration de Paris sur l'APD, les orientations des négociations bilatérales et multilatérales sur le commerce...), les États membres de l'UA ont adopté un nouveau paradigme de développement du continent qui propose des politiques volontaristes et la responsabilisation des différents groupes d'acteurs.

En 2003, les Chefs d'États et de Gouvernement de l'UA ont adopté le NEPAD, son volet agricole, le PDDAA, et la déclaration de Maputo. Dans ce sillage, les États membres de la CEDEAO ont entrepris des réformes institutionnelles du secteur ASPH qui ont abouti en 2005 à l'adoption de l'ECOWAP.

L'approche participative et inclusive adoptée par la CEDEAO dans le cadre de ces réformes a donné véritablement aux réseaux d'OP, d'OSC et aux acteurs des chaînes de valeur, des opportunités pour défendre leur vision et leurs propositions dans l'adoption des politiques, mesures et instruments de politique visant la transformation durable de l'agriculture ouest-africaine, la réduction de la pauvreté et la souveraineté/sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La mise en place d'un système de prévention et de gestion des crises alimentaires et l'adoption d'une Charte pour sa mise en œuvre



Un système en quatre (04) étapes pour prévenir les crises alimentaires.

En réponse à la grande sécheresse au Sahel qui a sévi dans les années 1970 et 1980, la région s'est dotée d'outils de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires (PREGEC) originaux et robustes. Ceux-ci se fondent sur un système d'alerte précoce, qui permet de détecter les signes avant-coureurs d'une crise et de prendre des mesures avant qu'elle ne dégénère. Il est structuré autour de quatre étapes : i) l'information (analyse de la situation alimentaire), ii) la concertation entre les acteurs (conception & planification des plans de réponse), iii) la réponse (mise en œuvre des plans nationaux de réponse et des plans de réponse humanitaire) et iv) le suivi-évaluation (bilan des plans de réponse & enseignements).



Un système régional animé par le CILSS.

Ce système propre à l'Afrique de l'Ouest est créé par le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) réunissant, sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA, les principaux acteurs nationaux, régionaux et internationaux de la réponse aux crises alimentaires (États, bailleurs de fonds, ONG, etc.). Il est animé par le CILSS et le Secrétariat du Club du Sahel (CSAO/OCDE). Le « cycle PREGEC » se compose de six (06) réunions par an, à différents

niveaux, alternativement techniques (réunions PREGEC trimestrielles) puis politiques (deux réunions RPCA par an), calées sur la campagne agricole du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit, au cours des rencontres PREGEC, de s'accorder sur l'évaluation et les perspectives de la situation agro-sylvo-pastorale, alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur des mesures à prendre pour faire face aux éventuelles crises.



Le Cadre Harmonisé (CH) au Sahel et en Afrique de l'Ouest est un outil important du PREGEC. Il centralise l'ensemble des informations sur la situation alimentaire et produit une analyse consensuelle. Il fonctionne comme un baromètre de l'insécurité alimentaire : à travers l'utilisation de ses indicateurs, il est possible de donner la situation alimentaire de chaque zone. Depuis le début des années 2010, il est l'outil de référence pour mesurer le niveau d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (étape information).



Des rencontres régulières organisées d'abord dans les pays puis au niveau régional.

C'est sur les analyses du CH que les États et les partenaires (notamment les ONG et les Organisations Internationales (OI)) se fondent pour évaluer les besoins d'assistance alimentaire, concevoir les plans nationaux de réponse aux crises et déclencher les interventions de la Réserve régionale de sécurité alimentaire. C'est le centre AGRHYMET (bras technique du CILSS) qui anime au quotidien le Cadre Harmonisé aussi bien dans les pays qu'au niveau régional. Au niveau des pays, les analyses sont faites deux fois par an, en octobre et en mars, en associant autour de la table tous les services et acteurs en capacité de fournir des données, sous l'égide du service de l'État en charge du suivi de la sécurité alimentaire. Des équipes mixtes CILSS-PAM-FAO-ONG sont présentes pour animer le processus d'analyse et appuyer les participants sur la méthodologie.



La Charte PREGEC.

En réponse aux grandes sécheresses au Sahel, la région s'est dotée en 1990 d'une Charte pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide alimentaire. Ce code de bonne conduite a contribué à réduire l'aide alimentaire en nature qui perturbait l'économie alimentaire locale. Ainsi, pour s'adapter aux transformations profondes, les États de la région et leurs partenaires ont adopté en 2012 la Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises alimentaires (PREGEC). La Charte PREGEC s'attaque aux causes structurelles des crises alimentaires. Les signataires s'y engagent notamment à un renforcement des systèmes d'information, des plateformes de dialogue et de la cohérence des interventions.

Une consolidation progressive de la concertation entre les réseaux d'OP/OSC et de leur participation aux processus des politiques sectorielles

Pour formuler, partager et faire prendre en compte leur vision et propositions portant sur la transformation du secteur ASPH et le développement rural dans les processus des politiques sectorielles, les réseaux d'OP/OC et d'ACV ont construit des dispositifs et approches. Ils ont consolidé, adapté et ajusté ces dispositifs au fil des années au regard des mutations du contexte, des résultats qu'ils ont acquis et des limites et insuffisances de leurs actions.

● 2005 :

processus de formulation de l'ECOWAP. En s'appuyant sur l'expérience de la formulation de la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) en 2001, les seuls réseaux qui à l'époque étaient engagés dans le processus des politiques (ROPPA, RECAO) ont ensemble anticipé les négociations avec la CEDEAO. C'est ainsi que le ROPPA a été pris en compte dans la task force qui a conduit le processus de formulation. Des consultations inter-pays exclusivement OP ont été

organisées en regroupant les quinze (15) pays de la CEDEAO. Les conclusions ont été consolidées à travers une rencontre régionale au cours de laquelle la vision et les propositions des OP ont été adoptées. Ce corpus a été relayé dans les pays et a servi de base de négociation et de dialogue des OP et des Chambres d'Agriculture (là où elles existaient). Plusieurs propositions des OP et des Chambres d'Agriculture ont été prises en compte dans le cadre de l'ECOWAP : (i) la priorité accordée aux exploitations familiales ; (ii) la priorité accordée à la construction du marché agricole régional ; (iii) le principe de garantir la sécurité alimentaire des populations de la région en exerçant son droit à la souveraineté alimentaire.

2010 :

business meeting de Dakar. La crise alimentaire de 2008 a accéléré la mise en œuvre de l'ECOWAP avec l'élaboration du PRIA et des PNIA de 1ère génération qui sont venus consolider les programmes mobilisateurs adoptés après 2005. Le 1^{er} business meeting tenu en 2010 a été un cadre de partage du PRIA et des PNIA avec les partenaires. Plusieurs réseaux d'OP et d'ONG (ROPPA, POSCAO, RECAO) ont lu une déclaration commune élaborer sur la base de leur analyse du contexte et des contenus des PRIA/PNIA. Cette déclaration a proposé principalement une plus grande prise en compte et le soutien de la recherche agricole des femmes et des jeunes, et la nécessité de rendre fonctionnel le FRAA pour soutenir la mise en œuvre de l'ECOWAP.

2012 :

mise en place d'un cadre de concertation des OPR (APESS, RBM, ROPPA) pour renforcer leur influence politique. Dans un premier temps, à travers une rencontre tenue à Abidjan en 2010, les trois (03) OPR (APESS, RBM et ROPPA) ont exprimé la volonté de mettre en place un cadre organisationnel pour promouvoir et défendre leur vision sur l'élevage. Leur rapprochement et leur échange ont abouti à la mise en place d'un cadre de concertation en 2012 à Banjul, avec l'accompagnement du Hub Rural. Ce cadre a servi depuis d'espace de construction de la vision et des propositions des trois (03) OPR

sur plusieurs sujets en rapport avec les politiques, programmes/ projets mises en œuvre par les institutions régionales.

2012 :

adoption du PRIASAN dans le cadre de l'ECOWAP 2025. Avec les expériences tirées depuis 2010, les réseaux d'OPR, OSC et ACV ont participé de manière très concertée au processus de formulation du PRIASAN. Lors de la rencontre ministérielle pour l'adoption du PRIASAN tenue à Abuja ils ont organisé de nombreuses actions de plaidoyer (diffusion d'un document portant leur vision et propositions, conférence de presse, intervention dans les médias...). La plupart des propositions des réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV ont été prises en compte (mise en place offensive lait, appui filières pêche, élevage, meilleure prise en compte de l'appui aux exploitations familiales...). Dans ce processus les réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV ont fortement bénéficié de l'appui technique et financier d'Oxfam.

2014 :

lancement du programme AGIR. Dans le cadre de la définition des priorités résilience pays, les institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS) ont impliqué les réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV. Ces réseaux ont ainsi mis en place un cadre de concertation. L'objectif était de coordonner la participation des réseaux d'OPR/OSC dans le processus du programme AGIR au niveau régional, et de renforcer les capacités de leurs membres dans les différents pays pour suivre la formulation et la mise en œuvre des PRP - AGIR. Le cadre de concertation des réseaux d'OP/OSC et d'ACV dans le cadre du programme AGIR a été le précurseur du CEI-PREGEC.

2015 :

processus du bilan ECOWAP+10. Au moment de l'enclenchement de ce processus, la plateforme des réseaux d'OP, d'OSC et d'Acteurs des Chaînes de Valeur impliquée dans la mise en œuvre de l'ECOWAP était largement plus importante (APESS, RBM, ROPPA, ROAC,

AFAO-WAWA, RECAO, Oxfam, POSCAO, WILDAF, FIAB...). Tous ces réseaux ont participé au processus de la 1ère décennie de la mise en œuvre de l'ECOWAP. L'approche adoptée pour les réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV (préconisée par le Hub Rural, facilitateur du processus) a été la préparation d'un bilan commun des trois (03) OPR et celui des autres réseaux comprenant les OSC, les ACV et les réseaux des femmes. Plusieurs analyses et points de vue des réseaux d'OP/OSC et d'ACV ont été pris en compte concernant les progrès (meilleure coordination des interventions nationales et régionales ; plus grande mobilisation des ressources...) et les défis (le financement du secteur ASPH, la faible prise en compte de la pêche, de l'élevage, les marchés, la propension pour l'agrobusiness, la fragilisation du processus participatif et inclusif...) de la mise en œuvre de l'ECOWAP.

Le bilan a été suivi du processus de construction de la méthodologie de formulation de la 2^{ème} Génération du PRIASAN et des PNIASAN. Dans ce processus, l'ensemble des réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV a travaillé de manière plus rapprochée. Ces réseaux construisaient de manière concertée des visions et propositions qu'ils défendaient ensemble lors des sessions. Ainsi, ils ont fait prendre en compte de certaines thématiques critiques dans l'analyse, le renforcement des capacités des OP/OSC pour leur participation et la mise en place de cadre de gouvernance inclusif pour la formulation du PRIASAN et des PNIASAN impliquant les OP/OSC et les ACV.

2017 :

mise en place du CEI-PREGEC. Dans le but d'assurer une veille sur le respect des engagements pris par les parties prenantes (gouvernements, Organisations Inter-Gouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.) signataires de la Charte PREGEC et de favoriser des actions communes de ses membres relativement à la mise en œuvre dans tout son esprit les dispositions de la Charte, le cadre d'interpellation des organisations de la société civile a été conclu en 2017. Le cadre est composé de douze (12) organisations représentant les OP, les OSC et les ACV. Il s'agit de : AFAO, Afrique Verte, APRESS, FIAB, POSCAO, RBM, RECAO, RESIMAO, ROAC, ROPPA, Oxfam et SOS SAHEL. Le ROPPA a été désigné comme point

focal pour animer le processus de mise en place et de coordination des actions du cadre au nom de l'ensemble des réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV parties prenantes avec la facilitation d'Oxfam.

2017 :

bilan des trois (03) OPR sur l'évolution de la formulation des PNIASAN et de la participation de leurs membres dans les différents pays. Ce bilan a été réalisé à travers un atelier tenu à Cotonou qui a regroupé des représentants des membres des OPR dans les différents pays (au moins 2 représentants de chacune des OPR par pays couvert) de leurs organes régionaux de gouvernance et des partenaires (CEDEAO, Hub Rural, FAO, DDC, points focaux pays PNIASAN...). À l'issue de la rencontre, les OPR ont adopté une feuille de route pour soutenir le renforcement de la participation de leurs membres dans la formulation des PNIASAN qui étaient toujours en cours dans la plupart des pays. Ce processus de renforcement des capacités visait également à soutenir la participation des réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV dans la mise en œuvre des PNIASAN. Un guide d'appui aux réseaux d'OP dans les pays a été élaboré par les trois (03) OPR avec l'appui d'Oxfam. Ce guide relève les enjeux du processus de formulation des PNIASAN, le processus global de formulation du PNIASAN et les étapes clés où les OP devraient intervenir ; les positions et propositions défendues par les trois (03) OPR dans le cadre du PNIASAN.

2019 :

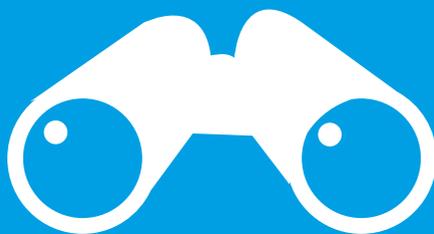
rencontre de bilan et de perspectives de l'ECOWAP 2025. Cette rencontre a eu lieu à Conakry, dans le cadre de la semaine de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Cette rencontre a regroupé les Ministres des pays membres de la CEDEAO en charge de l'Agriculture. L'ensemble des réseaux membres du CEI-PREGEC a été invité à présenter sa contribution à la mise en œuvre de l'ECOWAP. La concertation de l'ensemble des OPR, des OSC et des ACV pour la préparation et leur participation à cette rencontre a été relativement faible. À l'issue de la rencontre, les trois (03) OPR ont fait une rencontre de bilan qui a conclu sur (i) la forte dégradation du processus participatif

et inclusif avec des modalités qui ne permettent plus aux réseaux de participer au processus de manière représentative et efficace ; (ii) la faible prise en compte effective des préoccupations des EF et des OP dans le déroulement de l'ECOWAP depuis ces dernières années ; (iii) la nécessité pour les réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV de renouveler leur stratégie de plaidoyer pour restaurer un dialogue politique plus efficace avec les institutions régionales et réinvestir plus efficacement les espaces de consultation aux niveaux national et régional sur les politiques et programmes/projets sectoriels. À cet effet, les trois (03) OPR ont tenu une rencontre au Centre International de Formation en Agroécologie Nyéléni. Une revue des espaces et sujets de dialogue politique avec les intuitions régionales a été faite (CEDEAO, UEMOA, CILSS). Une stratégie et une feuille de route pour le renforcement du plaidoyer et du dialogue politique ont été adoptées. Une stratégie d'élargissement du cadre de concertation des trois (03) OPR a également été adoptée.

Vers la nécessité d'une stratégie globale de suivi de la mise en œuvre de la Charte PREGEC et de surveillance de la performance des politiques SANAD

Sur la base de cette longue expérience de concertation des réseaux d'OP, d'OSC et d'ACV, il est apparu nécessaire de se doter d'une stratégie globale de suivi de la mise en œuvre de la Charte PREGEC et des politiques SANAD. Cette stratégie se veut un outil pour structurer l'action de concertation des réseaux.

L'élaboration de cette stratégie est cofinancée dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD) financé par l'Union Européenne à travers le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED).

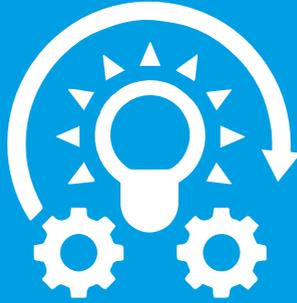


Objectif

L'objectif général de cette stratégie d'interpellation est de renforcer et d'améliorer la participation des OPR/OSC à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques SANAD. Elle vise :

- i) une plus grande participation de la société civile à chacune des étapes de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques SANAD et
- ii) l'expression de positions citoyennes, critiques et constructives adressées à toutes les parties prenantes intervenant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.





Approche et dispositif de mise en œuvre

L'approche de suivi citoyen du PREGEC et des politiques SANAD devra être participative, inclusive et dynamique. Elle est construite à la suite d'un processus de capitalisation conduite par les organisations membres du cadre d'interpellation PREGEC qui en seront les utilisateurs prioritaires. Elle s'appuie sur les piliers suivants :

a) intervenir sur l'ensemble du processus PREGEC : La participation citoyenne devrait s'exercer sur quatre (04) piliers clés :

- 1) information/analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle,
- 2) concertation/élaboration des propositions/réponses/solutions,
- 3) participation à la mise en œuvre des politiques,
- 4) suivi-évaluation.

Selon les étapes, la stratégie pourra prendre des formes soit consultatives (a minima), soit plus interventionnistes. Au-delà des aspects de plaidoyer, certaines OSC/OP sont appelées à apporter des contributions à la mise en œuvre du processus (information, réponse notamment).

- b) prioriser des thématiques de travail.** Ce cadre est conçu comme un groupe de travail ouvert, devant nourrir la réflexion et les actions des décideurs et des membres. Si l'objectif est bien de porter un message commun, il faut aussi prendre acte de la diversité des membres du cadre en termes de méthode, de moyens, de sujets de préoccupation. Il faut également réaliser l'étendue du champ SANAD. Il sera donc recherché avant tout l'échange d'expériences et la construction d'alliances sur des sujets précis, considérés comme brûlants, au terme d'un travail de réflexion collectif et/ou d'étude.
- c) déployer des actions du cadre aux échelles nationales.** Le CEI-PREGEC est constitué au niveau régional. Au niveau national, les représentants pays de ses membres sont variablement organisés en comité ou espace de concertation. L'approche de mise en œuvre se basera sur une concertation entre les membres pays et l'ancrage avec le niveau régional sera renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. Conformément aux recommandations de la deuxième évaluation de la Charte PREGEC, les comités de veille citoyenne et parlementaire ont été mis en place dans certains pays. Il est envisagé de poursuivre cette démarche et de veiller à une forte interaction avec le CEI-PREGEC. Cette dynamique nationale permettra de donner plus de force aux plaidoyers relayés au niveau régional.



Quels sont les outils dont dispose la société civile pour exercer ce suivi ?

Les membres du cadre et, en particulier, les réseaux d'OP et les ONG ont développé depuis longtemps des outils de veille et d'analyse de la situation agricole et alimentaire. Ceux-ci se déclinent aussi bien à un niveau micro (observation et suivi de panels de familles d'agriculteurs & d'éleveurs) ou à un niveau macro (observation des campagnes agricoles, des prix, des marchés, etc.). Le cadre a effectué un bref tour d'horizon des outils de suivi de la situation alimentaire disponibles auprès des membres (voir travail de capitalisation). Le recensement peut être

actualisé et approfondi mais nous pouvons ici rappeler les premiers résultats.

Membres du CEI-PREGEC	Outils (et/ou activités) de suivi de la situation alimentaire recensés parmi les membres du cadre
ROPPA	Suivi de panels d'exploitations familiales (observatoire & bilans simplifiés) Suivi des campagnes agricoles (observatoire) Suivi des politiques SANAD (observatoire)
RBM	Suivi de panels de ménages d'éleveurs (IHEA pastoral) Suivi de la situation pastorale (bulletin de veille informative) Suivi de la transhumance (observatoire OPTIMAOC) Suivi des politiques SANAD (spécifiques à l'élevage et au pastoralisme)
APESS	Suivi de panels d'exploitations familiales d'éleveurs (bilans simplifiés) Suivi de la transhumance (en cours de mise en place) Suivi des politiques SANAD (spécifiques à l'élevage et au pastoralisme)
ROAC	Suivi mensuel des prix & marchés de 4 céréales sur 8 pays Suivi des stocks céréaliers de proximité (en cours de mise en place) Suivi des politiques SANAD (spécifiques aux produits céréaliers)
Oxfam	Suivi de panels de ménages reversé dans le Cadre Harmonisé (HEA) Suivi-évaluation des projets d'urgence reversés dans le Cadre Harmonisé Suivi des politiques SANAD (multithématiques)
AVI	Suivi mensuel des prix & marchés de 4 céréales sur 3 pays (bulletin PSA) Suivi des politiques SANAD (ad hoc)

Membres du CEI-PREGEC Outils (et/ou activités) de suivi de la situation alimentaire recensés parmi les membres du cadre

SOS Sahel Suivi-évaluation des projets d'urgence reversés dans le Cadre Harmonisé
Suivi des politiques SANAD (ad hoc)

RESIMAO Suivi des prix & des marchés sur 500 produits & 17 pays
Suivi des politiques SANAD (ad hoc)

**POSCAO,
FIAB,
RECAO,
AFAO** Suivi des politiques SANAD (ad hoc)





Axes stratégiques

01

Renforcer les capacités des membres et l'apprentissage mutuel

- a) Améliorer la connaissance des politiques, des instruments de politiques et de la gouvernance SANAD en Afrique de l'Ouest aux niveaux national et régional.** Au fil des ans, sur la base des expériences des États, des OIG, de l'évolution des OSC et des OP et de leur contribution au suivi des politiques, les instruments de mise en œuvre de la SANAD aux niveaux national et régional ont évolué et sont devenus de plus en plus complexes. L'évolution du contexte (émergence des questions agroécologiques, sécuritaires, résilience, insertion des jeunes, etc.) a également amené la région à développer de nouvelles stratégies et de nouveaux outils. Certains pays à l'instar du Bénin ont mis en œuvre des réformes autour des dispositifs de mise en œuvre de la SAN (création du conseil national de l'alimentation et de la nutrition, réforme des structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture, etc.). La bonne compréhension de l'environnement des acteurs, des dispositifs et instruments de mise en œuvre requiert aujourd'hui des formations périodiques et continues

des OPR, des OSC et de leurs membres. Les OP, malgré leur forte implication dans l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional, restent encore faiblement impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques SANAD alors qu'elles pourraient prétendre à un rôle plus actif, à la fois sur l'étape de l'information et sur celle de la réponse. La stratégie prévoit donc d'organiser des formations entre acteurs nationaux et régionaux en particulier sur :

- la gouvernance de la SANAD : quels sont les grands acteurs impliqués dans la gouvernance SANAD ? Comment interagissent-ils entre eux ? Quels sont les défis liés à la gouvernance de la SANAD ? ... ;
- les outils opérationnels déployés par la région pour mettre en œuvre les politiques SANAD aux niveaux national et régional : quels sont les objectifs, les acteurs, les activités, les leçons apprises, les défis rencontrés ?
- l'analyse de la situation alimentaire et le fonctionnement du Cadre Harmonisé et des plans de réponse : quelles sont les méthodes employées ? Quels sont les besoins d'information ? Quels sont les résultats obtenus et les défis ?
- etc.

b) Améliorer l'interconnaissance entre les membres du cadre. Les membres du cadre eux-mêmes ont développé des outils qui parfois se ressemblent ou revêtent des finalités similaires (suivi de panel d'exploitations familiales par les réseaux d'OP, suivi des marchés des céréales par le ROAC, l'AVI, le RESIMAO, suivi des politiques SANAD par l'ensemble des acteurs...) et pourtant échangent peu entre eux sur leurs méthodologies et leurs résultats. Des dynamiques d'échange d'expériences entre les trois (O3) réseaux d'OP ont existé par le passé mais elles restent à approfondir et à redynamiser. Il semble par ailleurs qu'un échange entre les acteurs autour des outils comparés HEA et bilans simplifiés serait d'une grande utilité, à la fois pour parfaire les méthodologies mais aussi et surtout pour confronter les résultats et bâtir une vision partagée. Les échanges entre membres du cadre pourront donc porter sur les points suivants :

- présentation comparée des outils de veille et d'analyse de la situation alimentaire utilisés par les OP et les ONG : notamment quelles sont les similarités et les différences entre les approches « bilans simplifiés » et les approches HEA (et IHEA) ? Quels sont les grands résultats auxquels chaque méthode parvient pour l'analyse de la campagne en cours ? Quels sont les enseignements de ces outils plus généralement sur l'évolution de la situation alimentaire, des ménages et des exploitations familiales dans le moyen/long terme ? Comment renforcer la contribution des outils de veille des OP au Cadre Harmonisé ?
- présentation comparée des outils de veille sur les prix et les marchés : plusieurs membres du cadre effectuent un suivi sur les marchés des céréales, quels sont les différentes méthodes employées, les complémentarités, les grands résultats obtenus ? Quelles sont les tendances qu'on observe à court et à moyen termes ? Quelles sont les collaborations possibles entre membres du cadre au sein du PREGEC ? Quels vision et sujet de plaidoyer peuvent se dégager de ces analyses ?
- présentation croisée et capitalisation des expériences de suivi des politiques SANAD : quels sont les enseignements des plaidoyers passés, les sujets de prédilection de chaque membre pour l'avenir ? Comment bâtir des alliances sur des sujets de préoccupation communs ? Comment se répartir des dossiers en fonction des atouts et des plus-values de chacun ? Etc. ;
- autre.

c) Améliorer l'interconnaissance entre OP et acteurs SANAD. Entre les OP et les acteurs du SANAD, la méconnaissance semble réciproque. Par exemple, les outils de veille utilisés dans le système PREGEC (HEA, Cadre Harmonisé) charrient des informations qui peuvent intéresser les OP impliquées dans des dynamiques d'observatoires. Ou bien les OP ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des réponses, par exemple à travers l'approvisionnement des stocks publics et le suivi des stocks de proximité, l'intermédiation dans la

gestion des conflits agriculteurs éleveurs. Le rôle des OP et des OSC dans le ciblage ou l'évaluation des réponses auprès des bénéficiaires pourrait aussi constituer des sujets de discussion. L'objectif recherché par ces échanges serait de faire apparaître les spécificités de chacun et les points de complémentarité, de bien cerner la plus-value des OP et de la société civile ainsi que les possibilités de contribution concrète dans la mise en œuvre de la SANAD. Les informations et connaissances échangées pourront nourrir les outils de chacun. Il sera important de bien faire apparaître les résultats obtenus, les atouts et les failles des dispositifs, l'utilisation concrète qui en est faite, au-delà des aspects techniques et méthodologiques.

02

Améliorer les outils de suivi et l'analyse citoyenne de la situation alimentaire

a) Améliorer les outils de suivi des OP & des OSC. Les outils de veille sur la situation alimentaire qui ont été développés par les OP, comme par exemple l'observatoire du ROPPA, les « bilans simplifiés » de l'APSS, le système de veille informative et l'IHEA pastoral du RBM ne sont pas des dispositifs monolithiques et figés : ils connaissent des trajectoires parfois différentes selon les pays et évoluent dans le temps au gré des innovations méthodologiques et organisationnelles. C'est également le cas pour d'autres outils mis en place par les membres du cadre comme le suivi des marchés ou des politiques SANAD. Ce sont de précieux dispositifs de remontée d'information depuis la base, mais complexes dans leur fonctionnement. Au fil des ans, des faiblesses sont corrigées, mais il reste du chemin à parcourir pour rendre les outils plus maniables, plus réactifs, plus nourrissants pour les décideurs et le plaidoyer. Par ailleurs, ces outils se déclinent d'abord au niveau national, avant d'être consolidés à un niveau régional. Il est donc prévu :

- de mettre au jour les contributions possibles des outils d'OP & d'OSC au suivi de la performance des politiques

SANAD, dans le suivi de campagne et l'analyse de la situation alimentaire ;

- d'identifier les besoins de renforcement des outils pour chaque organisation ;
- d'opérer des améliorations nécessaires (mobilisation d'expertise méthodologique, échanges et capitalisation, appuis techniques et financiers) ;
- puis d'observer un rapprochement entre ces outils et les dispositifs de suivi des politiques SANAD.

b) Consolider une analyse citoyenne de la situation alimentaire et du suivi des politiques. Les réseaux d'OP (ROPPA, RBM, APSS), les ONG (Oxfam, SOS Sahel, AVI) et les organisations qui analysent les marchés (ROAC, RESIMAO...) ont chacun des dispositifs de remontée d'information depuis la base, sous différents angles. Ces dispositifs sont autant de sources d'information sur lesquelles peut se construire une vision citoyenne. Cependant, les crises et la faim n'attendent pas, c'est pourquoi l'analyse de la situation alimentaire se doit d'être rapide et réactive. Les OP et les organisations de la société civile ont parfois du mal à suivre le rythme cadencé des réunions PREGEC et RPCA, et à fournir une analyse « à chaud ». Toutefois, elles ont été très réactives pour apporter des analyses citoyennes pour nourrir l'élaboration des politiques SANAD ainsi que les stratégies qui en découlent (exemple ECOWAP, stratégie sur le lait, stratégie d'employabilité des jeunes de la CEDEAO, etc.) et pour le bilan de l'ECOWAP. Dans d'autres cas comme pour le suivi du système PREGEC, les analyses produites par les différentes OP ou organisations de la société civile parviennent parfois en ordre dispersé auprès des autorités. C'est pourquoi il importe :

- que les OP et les organisations membres du cadre échangent entre elles en amont des grandes réunions autour de la SANAD ;
- qu'elles confrontent leur appréciation de la situation en fonction des informations qu'elles ont pu collecter ;

- qu'elles dégagent des sujets prioritaires et se répartissent des dossiers de travail, désignent des chefs de file ainsi que des noyaux de membres en fonction des spécificités de chacun ;
- de renforcer la dynamique de concertation au niveau national surtout via les comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire (où elles existent) et entre les membres nationaux des différentes organisations. Si une dynamique au niveau national a été enclenchée au préalable, les discussions régionales n'en seront que plus riches.

03

Bâtir un plaidoyer basé sur les évidences

a) Dresser un état des lieux de la participation des OP & des OSC à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques SANAD. Si dans l'élaboration ils ont joué un rôle indéniable dans la mise en œuvre des politiques à travers les instruments et outils de mise en œuvre, la contribution des OP et des OSC peut être renforcée. Par exemple, les évaluations de la Charte PREGEC soulignent l'insuffisante participation des OP & des OSC aux différentes étapes du processus mais la situation est variable selon les organisations, selon les étapes du processus et selon les pays. Certaines OP sont déjà parties prenantes et actives dans les rencontres PREGEC, d'autres restent à l'écart, alors qu'elles pourraient utilement contribuer. Quoi qu'il en soit, cette participation est insuffisamment documentée ; or, la construction d'un discours citoyen rigoureux implique d'avoir une vision précise de ce qui se fait non seulement au niveau régional mais aussi - et surtout - dans les pays. Là aussi il faudrait passer en revue organisation par organisation, pays par pays, et véritablement cartographier les initiatives locales de manière à identifier les leviers à actionner pour améliorer l'analyse citoyenne de la mise en œuvre des politiques surtout au niveau opérationnel

et bâtir des plaidoyers sur évidences. Cela suppose une bonne articulation et une bonne communication entre les niveaux local, national et régional. Cet axe préconise d'identifier des thématiques, programmes ou projets prioritaires SANAD selon le contexte et documenter, via les outils et dispositifs existants et/ou des études indépendants, l'analyse citoyenne de leur mise en œuvre.

- b) Organiser le plaidoyer autour de propositions concrètes.** Ces analyses et études permettront d'identifier des acteurs stratégiques à influencer ou encourager dans les pays, des actions et des zones prioritaires et des mesures précises à promouvoir pour renforcer la mise en œuvre efficace des politiques SANAD. Les études ou analyses de situation devront être réalisées de manière participative et pilotées conjointement par les membres du cadre (ou un noyau de membres), et les résultats débattus de façon élargie de manière à construire des positions communes. Elles devront aboutir à des plans de plaidoyer qui contiendront les messages clefs, les acteurs et instances à influencer, les agendas et arènes de décision stratégique, les modalités de communication, les médias et canaux de diffusion à investir.

04

Renforcer l'information et la communication citoyenne

- a) Renforcer la communication au sein du cadre.** L'élaboration de positions communes à la société civile et aux OP ainsi que leur bonne expression nécessiteront en premier lieu une bonne communication à la fois horizontale et verticale.

La communication horizontale, dite aussi interne, est celle qui s'effectuera entre les membres du CEI PREGEC . Cette communication constituera la bonne porte d'entrée pour réussir dans les actions de communication du cadre ; **elle doit être fluide et permettre une concertation permanente, régulière et participative entre les membres.**

La communication verticale dans ce cas précis est celle qui se fait entre les niveaux national et régional. Cette communication, pour bien se mener, doit passer par la responsabilisation de personnes, la réalisation d'outils et de supports de communication, et l'organisation d'échanges à la fois physiques et à distance. Les comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire seront des relais de communication dans les pays où ils existent. Dans les pays où ils n'existent pas, les espaces de concertation des membres nationaux et régionaux des OPR et des OSC devront s'en charger.

Pour la conduite de la communication au sein du cadre les outils modernes (mailing listes, Skype, ZOOM, forums WhatsApp, pages Facebook, etc.) seront valorisés.

b) Renforcer la communication vers le public. Les initiatives des OP et des OSC pour prévenir les crises et accompagner les réponses, et le cadre lui-même sont insuffisamment connus du public, notamment dans les pays. Or, il importe que ces instances soient perçues comme des relais citoyens et des voies de recours possible pour les populations. Des supports pédagogiques (fiches, affiches, synthèses), accessibles à un public de non-initiés seront réalisés dans le but d'accroître la visibilité des actions du cadre. Les notes de position dans le cadre du plaidoyer des OP & des OSC devront également être communiquées au grand public et aux autorités sous la forme de supports clairs, à la fois percutants et documentés qui pourront être diffusés par des canaux appropriés dans des tribunes porteuses et lors d'événements comme les réunions PREGEC, RPCA, task force SANAD, comité de haut niveau sur la SAN, etc. Ainsi, il est prévu de rédiger et de diffuser des synthèses des études et évaluations, des notes de position de la société civile, des dossiers d'information. À tous les niveaux, les OP et les OSC développeront un partenariat avec les organes de presse.

Une stratégie et un plan de communication propres au cadre et à son objet peuvent être élaborés en relation avec les plans de plaidoyer envisagés.



Annexe : rappel des missions du CEI-PREGEC

Article 1.3 : Missions du CEI-PREGEC

La mission du CEI-PREGEC est d'assurer une veille sur le respect des engagements pris par les parties prenantes (gouvernements, Organisations Inter-Gouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.) signataires de la Charte et de favoriser des actions communes de ses membres relativement à la mise en œuvre, dans tout son esprit, des dispositions de la Charte.

Article 1.4 : Action

L'action du CEI-PREGEC se focalisera sur deux piliers, à savoir :

Pilier 1 : Vulgarisation/communication et sensibilisation pour une meilleure connaissance de la Charte PREGEC, notamment :

- élaboration et diffusion d'informations sur la Charte PREGEC à travers des supports et outils de communication adaptés aux cibles visés ;

- organisation de séances d'animation et d'information sur les principes et engagements de la Charte PREGEC ;
- conduite de toutes autres activités de communication, d'information et de sensibilisation visant une meilleure connaissance de la Charte PREGEC, notamment auprès des gouvernements, des parlements nationaux et régionaux, des partenaires techniques et financiers, etc.

Pilier 2 : Veille et interpellation sur le respect des principes et engagements en se fondant sur les conclusions et recommandations des évaluations (in situ dans les pays et à l'extérieur des pays) de la Charte PREGEC.

L'action de veille et d'interpellation concerne tous les engagements pris au niveau de tous les volets de la Charte PREGEC (information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ; concertation et coordination ; analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; assistance et aide alimentaire en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles ; évaluation et suivi de l'application de la Charte). Ces actions peuvent se décliner comme suit :

- élaboration d'une stratégie et des outils de plaidoyer et de lobbying sur la base des conclusions et recommandations des évaluations régulières ;
- conduite d'actions ciblées de plaidoyer et de lobbying auprès des instances de prise de décision : gouvernements, parlements, agences de coopération au développement, etc. ;
- conduite de toutes autres activités visant à informer et sensibiliser l'opinion publique sur le niveau de respect des engagements pris par les parties signataires de la Charte PREGEC ;
- etc.

Un programme d'activités sera annuellement soumis par l'animateur (ROPPA) pour examen et validation par les réseaux d'OP et d'OSC adhérant au cadre d'engagement et d'interpellation.

Extrait du « Cadre d'engagement et d'interpellation des réseaux d'organisations paysannes et de la société civile, 2016 ».



Avec l'appui financier de :

